



## **NE PAS RENVOYER A L'ECOLE, INFOS GENERALES A GARDER CHEZ VOUS**

### **1. Délai d'inscription pour les cours jusqu'au 31 août 2025**

#### **2. Renseignements**

Tél. 026 305 56 00 - E-Mail: [Patrick.Hayoz2@fr.ch](mailto:Patrick.Hayoz2@fr.ch) ou [Valerie.MartinetSardonini@fr.ch](mailto:Valerie.MartinetSardonini@fr.ch)  
Grangeneuve, Section Formation – Bâtiment O  
Rte de Grangeneuve 31, 1725 Posieux

#### **3. Ouverture d'un module**

Un module sera ouvert dès 8 participants inscrits.

#### **4. Conditions d'admission aux cours du brevet et de la maîtrise agricole**

Posséder un CFC en agriculture ou un CFC du champ professionnel de l'agriculture.

#### **5. Coûts**

Taxe administrative annuelle

CHF 60. --

Coûts des cours

voir tarifs

#### **Examens de brevet (4 épreuves) - inscription directement auprès d'Agora**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Epreuve 1 : Rentabilité entreprise (examen du B02)                          | CHF 150. -- |
| - Epreuve 2 : Technique de production<br>(examen écrit du LW01, LW02 ou LW04) | CHF 150. -- |
| - Epreuves 3 et 4 (étude et visite d'exploitation)                            | CHF 760. -- |

#### **Examens de maîtrise (3 épreuves) – facturés par Agora**

- |   |             |
|---|-------------|
| - Epreuve 1 : Gestion d'entreprise (examen du M01)  | CHF 150. -- |
| - Epreuves 2 et 3 : Business plan + entretien professionnel<br>sur la base du business plan | CHF 570. -- |

Matériel, livres, photocopies

prix effectif

Depuis l'année scolaire 2017-2018, le système de financement de la formation supérieure est passé à un système de financement à la personne. La Confédération remboursera aux candidats 50% des coûts de formation (hors taxes d'examens finaux) dès inscription aux examens finaux. En contrepartie, les écoles ne reçoivent plus de soutien financier de la Confédération et du canton de Fribourg.

Le canton de Fribourg subventionne les candidats fribourgeois à hauteur de 20.- CHF par demi-journées de cours.

Les personnes qui suivent un/des module(s) à titre d'auditeur ne peuvent pas prétendre à une subvention du canton ou de la Confédération.

**N. B. : la Confédération ne prévoit pas de remboursement pour les personnes qui interrompent leur formation en cours de route.**

#### **6. Facturation**

L'écolage sera facturé au début des cours. Le solde (matériel, livres et photocopies + taxes d'examen de module) sera facturé à la fin de l'année scolaire.

**Tout élève se désinscrivant après le 1<sup>er</sup> décembre devra payer l'entier de la facture, ceci même s'il ne participe à aucun cours.**

## 7. Désinscription aux cours et aux examens

En cas de désistement à tous les modules avant le 1<sup>er</sup> décembre, une taxe de désinscription de 100.-- CHF sera perçue.

En cas de désistement d'un ou plusieurs modules sur la période allant de septembre à novembre, vous êtes tenu-e-s d'en informer **par écrit** le centre de formation jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre (un mail suffit à l'adresse [Patrick.hayoz2@fr.ch](mailto:Patrick.hayoz2@fr.ch)). Après cette date, la **totalité** des modules pour lesquels le candidat s'est inscrit sera facturée. Pas de remboursement possible. Le matériel préparé sera également facturé.

Les candidat-e-s qui se désinscrivent en cours de module ou en cours d'année ne peuvent pas prétendre à un remboursement et sont tenu-e-s de payer l'entier des modules pour lesquels ils se sont inscrits.

## 8. Inscription tardive

Les candidats qui s'inscrivent à l'école après le 31 août seront acceptés selon les places disponibles. Une taxe de 100.-- CHF pour inscription tardive sera facturée.

\*\*\*

## BREVET

### Conditions d'admission à l'examen de brevet

- > 24 mois de pratique dans le champ professionnel après l'obtention du CFC lors de la remise de l'étude d'exploitation
- > Avoir acquis 16 points dans les modules de techniques de production ou être inscrit-e aux examens de ces modules
- > Paiement de la taxe d'examen et remise de l'étude d'exploitation dans les délais

### Conditions d'octroi du brevet

- > Avoir acquis les modules obligatoires (B01, B03 et B04)
- > Certificats des modules requis (minimum 16 points)
- > Examen final: note globale de 4.0 au minimum et moyenne des notes des épreuves 3 et 4 de 4.0 minimum
- > Plus d'informations sous : [www.agrijob.ch](http://www.agrijob.ch) -> Formation supérieure -> Brevet ou Maîtrise -> Documents d'examen

\*\*\*

## MAITRISE

### Conditions d'admission à l'examen final de la maîtrise

- Etre titulaire du brevet d'agriculteur/trice selon le règlement de 2013
- Avoir acquis les modules obligatoires M02, M03, M04 et M05 ou être inscrit aux examens de ces modules
- Avoir acquis 20 points dans les modules de techniques de production (dont les 16 points acquis au brevet)

### Conditions d'octroi de la maîtrise :

- Certificats des modules requis
- Note globale de 4.0 minimum ; moyenne des notes des épreuves 2 et 3 de 4.0 minimum

**La dotation des modules est informative, des changements peuvent avoir lieu. Notamment en cas de collaboration avec d'autres écoles**

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. $\frac{1}{2}$ jour d' examen)	1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours <b>(subvention de 50% après 1<sup>re</sup> inscriptions aux examens)</b>	Tarif auditeur <b>(sans subvention)</b>	Taxe d' examen de module	Lieu de cours
<b>BREVET</b>							
B01	Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise	11	80.00	80.00	-	Grangeneuve	
B02	Rentabilité de l'entreprise (module complet)	25	80.00	80.00	-	Grangeneuve	
B02.2	Etude d'exploitation et visite d'exploitation (accompagnement rédaction étude)	5	80.00	80.00	-	Grangeneuve	
B03	Marketing	11	80.00	80.00	-	Grangeneuve	
B04	Gestion du personnel	12	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
BF03	Energies et matières premières renouvelables	A définir	80.00	80.00	140.00	JURA	
BF06	Biodiversité	A définir	80.00	80.00	140.00	VAUD	
BF09	Travaux pour tiers	A définir	80.00	80.00	140.00	Offre romande – A définir	
BF12	Production de viande de volaille	11	80.00	80.00	140.00	Offre romande - Aviforum	
BF14	Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole	11	80.00	80.00	140.00	Offre romande – Agrilogie	
BF27	Apiculture (module sur 2 ans)	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
BF28	Techniques agricoles	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
BF29	Constructions	A définir	80.00	80.00	140.00	JURA	
LW01	Grandes cultures	22	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	

No	Nom du module	Nbre de demi-journées de cours (y.c. ½ jour d' examen)	1 demi-jour = 4 périodes	Tarif par demi-jour de cours <b>(subvention de 50% après l' inscriptions aux examens)</b>	Tarif auditeur <b>(sans subvention)</b>	Taxe d' examen de module	Lieu de cours
LW02	Production fourragère et conservation des fourrages	21	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW03	Grandes cultures en production biologique	21	80.00	80.00	140.00	Offre romande - JURA	
LW05	Bétail laitier	23	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW06	Production porcine	20	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
Tronc commun LW07/LW08	A faire une seule fois	4	80.00	80.00	-	Collaboration FR/VD	
LW07	Engrissement de gros bétail	7	80.00	80.00	140.00	Collaboration FR/VD	
LW08	Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	17	80.00	80.00	140.00	Collaboration FR/VD	
LW10	Soins aux onglons des bovins	13	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW11	Elevage et garde du cheval	A définir	80.00	80.00	140.00	Collaboration VD/JU	
LW12	Insémination des bovins (1 groupe en novembre/1 en mars)	11	80.00	80.00	140.00	Collaboration FR/VD	
LW14	Elevage et garde des caprins	13	80.00	80.00	140.00	Offre romande - VALAIS	
LW16	Economie alpestre	8	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW17	Fabrication fromagère sur l'alpage	10	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW18	Module supplémentaire en grandes cultures	9	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve	
LW20	Approfondissement santé des bovins (Herd manager)	11	80.00	80.00	140.00	Offre romande - VAUD	

---

<b>MAITRISE</b>						
M01	Planification économique et financement	12	80.00	80.00	-	Grangeneuve
M02	Economie politique et politique agricole	16	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M03	Droit agricole et formes d'entreprise	12	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M04	Assurance, Prévoyance, Fiscalité	11	80.00	80.00	140.00	Grangeneuve
M05	Gestion stratégique (y.c. élaboration du businessplan)	10	80.00	80.00	-	Grangeneuve